

Bourse « Double reconnaissance de credit »

5 bourses d'une valeur de 1000 \$ chacune

La Cité offre cinq bourses de 1 000 \$ à des étudiants inscrits à temps plein en première année dans un programme d'études postsecondaires menant à un diplôme ou un baccalauréat.

Admissibilité

Les critères auxquels le candidat doit se conformer sont les suivants :

- · Avoir réussi un cours à double reconnaissance de crédit à La Cité;
- · Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Être inscrit à temps plein dans un programme d'études menant à un diplôme ou un baccalauréat à La Cité.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre d'accompagnement (de 150 mots) décrivant l'expérience vécue relativement à la double reconnaissance de crédit;
- Une copie du relevé de notes de La Cité démontrant une note de passage pour un cours à double reconnaissance de crédit;
- · Une copie du relevé de notes de l'Ontario (RNO);
- · Le formulaire de demande de Bourse « Double reconnaissance de crédit »;
- · La grille budgétaire incluse dans le formulaire de demande.

Critères de sélection

Le comité de sélection choisira les lauréats selon les critères d'évaluation suivants :

- Étudiant à temps plein en septembre;
- · Réussite d'un cours à Double reconnaissance de crédit de La Cité;
- Besoin financier;
- · Qualité globale du dossier de candidature.

Date limite

Le dossier doit être déposé au plus tard le 7 août.

Faites parvenir votre demande au Service d'aide financière de La Cité, par l'un des moyens suivant :

- Par la poste au 801, promenade de l'Aviation, Ottawa, Ontario K1K 4R3;
- En personne en vous présentant au Bureau des admissions et du registraire, salle A1130;
- Par courriel en format PDF à <u>aidefinanciere@lacitec.on.ca</u>.



Formulaire de demande de Bourse « Double reconnaissance de crédit »

Nom de far	mille :	George Prénom :	
Numéro d'é	mille : étudiant : ABC123456ABC	Sexe : M 🗆 F 🗆	
Adresse: _	7979 Querbes	Ville :	
Province : ²	Code postal : #3N 2C2	Courriel :	
Téléphone	(maison) :	Cellulaire :	
Programme	(maison) :	Étape :	
	é: citoyen canadien 🗖 résident perma		
État civil : (Célibataire 🗆 Marié 🗖 Divorcé / sépa	aré 🗆	
Nombre d'e	enfants à charge :	Âge des enfants :	
	Revenu d'emploi		\$5000
REVENUS			
	Revenu d'emploi		<u> </u>
	Aide financière gouvernementale Prêts		\$
	Bourses		
	Autres bourses (énumérez)		\$
	Autres revenus		\$
	Prestation familiale		
	Chômage		
	Assistance sociale		
	Contribution des parents (s'il y a lieu)		\$
	Contribution du conjoint (s'il y a lieu)		\$
	Autres (précisez)		\$
	TOTAL DES REVENUS (A)		\$



DÉPENSES

\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$
\$

Avis de collecte de renseignements personnels

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle a fourni à votre collège ou université le financement nécessaire à l'administration des bourses. En échange, votre collège ou université s'engage à transmettre au ministère vos coordonnées, le montant de la bourse que vous avez reçue et la date à laquelle elle vous a été décernée, votre période d'études et les renseignements en rapport à votre admissibilité à la bourse. Ces renseignements personnels seront utilisés par le Ministère pour administrer et financer la bourse. Ils serviront également à déterminer le montant minimum d'aide financière que votre collège ou université est tenu(e) de vous fournir en vertu de la Garantie d'accès aux études (la garantie) et à administrer et à financer la garantie. Si vous présentez une demande au RAFÉO, ces renseignements personnels serviront à mettre à jour cette dernière ou votre demande de bourse, y compris les renseignements concernant votre revenu déclaré. Par administration, on entend : la publication des renseignements relatifs à l'administration et au financement de la bourse et de la garantie, la surveillance et la vérification de votre collège ou université ou de ses agents autorisés pour s'assurer qu'ils administrent la bourse de façon appropriée, la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'évaluation de la qualité ainsi que l'analyse des politiques, l'évaluation et les recherches relatives à tous les éléments des programmes d'aide financière aux étudiants. Le financement comprend la planification, l'organisation, l'octroi de la bourse et la prestation de la garantie d'accès.

Le ministère administre la bourse et la garantie conformément à la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, dans sa forme modifiée. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Direction du soutien aux étudiants, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189, ch. Red River, 4e étage, Thunder Bay, ON P7B 6G9.

Signature de l'étudiant : Date :	
----------------------------------	--